

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 19^e jour du mois de janvier 2015, à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil

Sont absents : MM Hébert Huard
Rémi Whittom

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et madame Marie-Andrée Henry, directrice du service des finances.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-01-14 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption d'un certificat d'autorisation
5. Résolution portant sur l'entreposage, la manipulation de véhicules motorisés et de ferraille sur une propriété résidentielle
6. Période de questions au président du conseil
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2015-01-15 4- ADOPTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'entrepreneur général *Sani-Sable LB Inc.* de pouvoir œuvrer sur le chantier du quai de Transport Canada à compter du 20 janvier 2015, 24 heures par jour, sept jours sur sept, et ce, jusqu'au 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient à la législation en vigueur à la ville de Paspébiac quant aux heures de travail de construction, soit à l'article 3 du Règlement 1998-189 sur les nuisances et aux articles 3.6 et 3.10 du Règlement 2011-356 concernant le bruit;

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir exception si les travaux ont un caractère urgent aux fins d'assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, par résolution ou par l'émission d'un permis, autoriser lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité, eu égard du caractère urgent des travaux, d'autoriser le service d'urbanisme d'émettre un permis autorisant les travaux ainsi que leur durée.

2015-01-16 5- RÉSOLUTION PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE ET LA MANIPULATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET DE FERRAILLE SUR UNE PROPRIÉTÉ RÉSIDEN- TIELLE

CONSIDÉRANT la nécessité que la ville de Paspébiac puisse régir et intervenir pour éliminer l'entreposage et la manipulation de véhicule motorisé et de ferraille sur des propriétés résidentielles et sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale actuelle est déficiente pour assurer la prise de mesures efficaces afin d'éliminer l'entreposage et la manipulation de véhicules motorisés et de la ferraille non conforme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales sont conscientes du phénomène croissant de l'entreposage de ferraille et de carcasses de véhicules sur des propriétés résidentielles sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle est variée et diverse soit par les règlements 2014-386, 2011-356, 2005-276, 1999-195, 1998-189, 1990-133;

CONSIDÉRANT l'importance pour la ville de pouvoir agir et d'assurer une réglementation précise et efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration générale en collaboration avec le service de l'urbanisme de soumettre une réglementation précise portant sur l'entreposage et la manipulation de véhicules motorisés et de ferraille sur le territoire de la ville et soumettre ladite réglementation au comité consultatif d'urbanisme.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Aucune question n'est posée.

2015-01-17 7- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 19 h 35.